

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le - 3 FEV. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 02 FÉVRIER AU 13 MARS 2026, DE 08H00 A 18H00.**

SG/RM 19-02/26

Le Maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur tout le territoire communal afin de permettre des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par panneaux B15 / C18 dans l'emprise des travaux, du 02 février au 13 mars 2026, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise PARERA de CHANTEPIE, qui réalise ces travaux pour le compte de SAUR, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- GPA,
- PARERA,
- Syndicat du Jaudy,
- SAUR,
- Les Services Techniques Municipaux.

Vincent CLECH

Le Maire

